

Finalement, la jeune militante marocaine des droits humains wafa Charaf a été condamnée mardi à deux ans de prison ferme par le tribunal de Tanger, dans le nord du Maroc.

Jugée en appel par le tribunal de Tanger, la jeune militante du mouvement du 20 Février, qui avait appelé en 2011 à un changement politique au Maroc en plein Printemps arabe, a été condamnée mardi à deux ans de prison ferme pour "allégation mensongère de torture", rapporte le président de l'Association marocaine des droits humains (AMDH), Ahmed el Haij. En août dernier, Wafaa Charaf, militante du parti de gauche Ennahdj Eddimocrati (La Voix démocratique) avait été déjà condamnée à un an de prison et 50.000 dirhams (près de 4.500 euros) de dommages et intérêts, ainsi qu'une amende de 1.000 dirhams.

Les faits remontent au mois d'avril dernier lorsque Wafa Charaf a déposé une plainte contre la police Tangéroise pour enlèvement et torture. La militante de 26 ans a affirmé notamment que le 27 Avril 2014, elle a été enlevée par des policiers en civil et jetée dans une voiture banalisée à la fin d'une manifestation ouvrière contre le licenciement de travailleurs d'une société privée. Elle a également affirmé avoir été "séquestrée plusieurs heures, torturée et insultée avant d'être abandonnée" au bord d'une route à 12 Km du centre ville. Le 4 août, Charaf est arrêtée par la police à son domicile, et présentée devant un juge d'instruction, avant d'être accusée "d'allégation mensongère de torture" et d'"atteinte à la police".

## **Verdict politique**

Selon l'hebdomadaire Telquel, le parquet de Tanger a fait référence à l'existence "d'enregistrements téléphoniques" et de témoins contredisant les "allégations" de la jeune femme. L'avocat de la jeune militante Me Mohamed Sadqo, avait dénoncé la première condamnation qu'il a qualifiée de "verdict politique injuste", en "violation de la constitution marocaine et des conventions internationales contre la torture que le Maroc a signées". Dans un appel international pour la libération de Wafa Charaf lancé le 19 septembre dernier, la ligue internationale des droits de l'homme avait dénoncé le procès de la militante du mouvement du 20 février.

"Le procès de Wafaa est un procès politique. Il montre la complicité entre les autorités marocaines et les grands groupes industriels qui veulent faire taire la voix des défenseurs des droits des travailleurs", indique cet appel de la Ligue. Ce procès, est-il écrit, "s'inscrit dans un

contexte marqué par la répression sauvage des militants et de tout citoyen épris de justice et de liberté (...) il montre le vrai visage du régime marocain (...)"'. Officiellement, les autorités marocaines récusent toute torture systématique et à grande échelle dans le pays. Pour autant, elles reconnaissent "des cas isolés" de torture, mais "il n'existe plus de pratique systématique". Un autre militant du mouvement du 20 février, jugé dans la même affaire pour complicité, Boubker Khamlichi, a été condamné à un an de prison avec sursis.

Source: [MaghrebEmergent](#)